

DEL 2022/013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt deux
Le Mercredi 26 Janvier à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.

Étaient présents 26 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Martine BOUCHER, Jean-François LE MAT, Marie-Pierre GIRE, Guy FAUCHER, Danielle LE GALL, Frédéric LE BEUX, Ludovic RUHIER, Frédéric MICHEL, Marine SENECHAL, Jean-Pierre GUILLOU, Anne-Laure LE GRAND, Didier MORGANT, Delphine BOUGUENNEC, Michel GARO, Isabelle QUELVEN, Roland SAINT-JORE, Pascale DUFLEIT, Cédric GOUFFES, Marie-Antoinette PEDRONO, Christian CARDUNER, Jean Michel LEMIEUX, Pierrette LE FLOCH, Marie-Josée CANEVET.

ABSENT(S) EXCUSE (S) : Anne LE GALL, Jacqueline SABATIER, qui ont donné pouvoir à Anne-Laure LE GRAND, Martine BOUCHER.

ABSENT : Fabienne CAILLAREC

Monsieur Cédric GOUFFES a été élu Secrétaire.

**DEL 26.01.2022 / 2022/013 : DEMANDE D'OBTENTION DES LICENCES
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS :**

RAPPORTEUR Mme BOUCHER

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que la commune organise durant l'année diverses manifestations.

L'organisation du spectacle vivant en France est réglementée. Une autorisation administrative préalable est nécessaire si l'activité consiste en la représentation en public d'une œuvre de l'esprit en assurant la présence physique d'au moins un artiste du spectacle rémunéré (article L. 7122-1 du Code du travail).

Conformément à la législation en vigueur, dès lors que le nombre de spectacles diffusés est supérieur à 6 par an, il est nécessaire de posséder une licence d'entrepreneur de spectacles vivants.

Trois catégories de licence sont délivrées par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) selon l'activité exercée. Elles correspondent à trois grandes familles de métier :

- Licence de catégorie 1 : activité d'exploitation de lieux de spectacle ;
- Licence de catégorie 2 : production de spectacles ou entrepreneurs de tournées ;
- Licence de catégorie 3 : diffusion de spectacles.

Intitulé de l'activité	Détail de l'activité
Exploitant de lieux de spectacles	Gestion d'un lieu aménagé pour des représentations publiques Vous devez être propriétaire, locataire ou titulaire d'un titre d'occupation du lieu de spectacle qui fait l'objet de l'exploitation.
Producteur de spectacles ou entrepreneur de tournées	Responsable du plateau artistique Vous devez avoir l'initiative du spectacle et être responsable du paiement des salaires des artistes et techniciens qui y concourent directement.
Diffuseur de spectacles	Responsable de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles Les entrepreneurs de tournées qui n'ont pas la responsabilité d'employeur à l'égard du plateau artistique entrent dans cette catégorie de licence.

Gratuite, la licence est délivrée pour une durée de trois ans renouvelables par la Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC).

Pour les collectivités territoriales, il est prévu que le titulaire de la licence soit désigné par l'assemblée délibérante.

VU l'exposé de Mme BOUCHER,

VU L'article L. 7122-1 du Code du travail,

VU l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 19 Janvier 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

DE SOLLICITER la demande d'obtention des licences d'entrepreneur de spectacles de catégories 1, 2 et 3,

DE DÉSIGNER M. LE GOFF Jean-Yves, le Maire, comme représentant de la commune pour l'attribution et la détention des licences d'entrepreneur de spectacles,

D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'JY LE GOFF'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SCAER' at the top and '29390 SCAER' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure on horseback, likely a saint or a historical figure, holding a staff or a similar object.